

23 février 2024

Résolution PLOÉ

Mise en situation

Lors de la rencontre publique du 27 mai 2023, le Conseil d'administration du CSF adoptait les 17 initiatives présentées comme ensemble du plan d'action 2023-2028 dans le cadre de l'entente des langues officielles en éducation.

Le 16 septembre 2023, à la suite d'une contribution supplémentaire de 995 515\$, le Conseil d'administration acceptait un amendement à la version originale votée le 27 mai.

Le 19 janvier 2024, M. Marc Labelle, coordonnateur provincial du Bureau de l'éducation en français, ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance, informait la direction générale de la possibilité pour le CSF de recevoir jusqu'à 1 872 362\$ afin de bonifier ses initiatives dans le cadre du PLOÉ. Trois critères étaient émis :

- Allocation à des dépenses admissibles du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2024;
- Bonification au financement de base pour réaliser les initiatives prévues au plan d'action 2023-2024:
- Capacité de démontrer l'impact de ce financement additionnel.

Proposition

Rationnel:

Parce que le CSF est engagé dans une orientation ambitieuse de financement envers l'éducation en français en Colombie-Britannique, et parce que le CSF est capable de répondre aux critères d'attribution émis, le Secrétaire Trésorier par intérim recommande que :

Recommandation:

Le Conseil d'administration accepte les amendements apportés à la version originale du 27 mai 2023 et à la version amendée du 16 septembre 2023 correspondant à l'ajout supplémentaire de 1 872 362\$.

Dans un esprit de réconciliation, nous reconnaissons que notre organisation et nos écoles se trouvent sur les territoires traditionnels des Premiers Peuples de la Colombie-Britannique.